



EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BATTEL, Mme PARNIERE, M. FERARD
M. CHANGION

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. LEROY

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/033 – DESIGNATION PRESTATAIRE – TRAVAUX DE REGENERATION COURT DE TENNIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le budget communal adopté pour l'exercice en cours, incluant une ligne budgétaire dédiée à la rénovation des installations sportives ;

Considérant l'état d'usure avancé qui nécessite 3 couches de résine pour parvenir à un résultat satisfaisant ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de régénération comprenant notamment :

- le nettoyage complet de la surface,
- le traitement des fissures,
- la régénération de la résine synthétique
- le traçage de jeu,
- les frais de déplacement et d'installation nécessaires ;

Considérant les propositions reçues dans les délais ;

Après analyse des offres en partenariat avec le club de tennis et au vu du rapport d'analyse établi par le service technique de la commune ;

La Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre présentée par l'entreprise AUVERGNE SPORTS, pour un montant de 10 948,00 TTC, comme étant la plus conforme aux besoins techniques et financiers de la collectivité.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

DECIDE :

- ⇒ **D'ATTRIBUER** le marché relatif aux travaux de régénération du court de tennis à l'entreprise AUVERGNE SPORT, pour un montant de 10 948,00 euros TTC, selon les conditions figurant dans son offre ;
- ⇒ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- ⇒ **D'INFORMER** le département du démarrage des travaux pour l'attribution de la subvention départementale attribuée dans le cadre de la programmation 2025 des aides aux communes d'un montant de 2 300 euros pour cette opération ;
- ⇒ **D'AUTORISER** la Maire à signer tout contrat, convention ou avenant afférent à cette opération

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait en mairie, le 07 mai 2025.



La Maire,
Françoise RIVET.